

# ETATS GENERAUX DES SPORTS

## RAPPORT GENERAL

### INTRODUCTION

Les Etats Généraux du Sport se sont tenus du 21 au 23 Juillet 2008, au VITIB Académie, ex IIAO de Grand Bassam. Ces assises ont porté sur quatre grands thèmes :

- 1 - LOI RELATIVE AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET AUX SPORTS ;
- 2 - SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE ;
- 3 - FORMATION DES ATHLETES ET DES ENCADREURS ;
- 4 - INFRASTRUCTURES SPORTIVES .

### I - LES PARTICIPANTS

Ont pris part à ces Etats Généraux cent vingt (120) participants, au nombre desquels, Le Ministre de la Jeunesse, du Sport et des Loisirs ? Monsieur Dagobert BANZIO et Cinq (5) Ministres qui ont eu à diriger les départements chargés des sports, ce sont :

Le Ministre René DIBY ;

Le Ministre Roland ZAKPA KOMENAN ;

Le Ministre SIGUIDE SOUMAHORO ;

Le Ministre Geneviève BRO-GREBE ;

Le Ministre le Général Michel GUEU.

y Ont pris part également :

- Les représentants des Ministères techniques impliqués dans la gestion du Sport ;
- Le représentant du Comité National Olympique (CNO-CIV) ;
- Les Présidents de Fédérations sportives nationales ;
- Les journalistes sportifs ;
- Les Cadres du Ministère de la Jeunesse, du Sport et des Loisirs.

## **II - L'ORGANISATION**

Pour la tenue de ces Etats Généraux, trois (3) structures ont été mises en place.

- Un Comité d'Organisation ;
- Un Comité Scientifique ;
- Quatre (4) Commissions de travail présidées chacune par un Ministre.

## **III - LE DEROULEMENT**

Les travaux se sont déroulés en quatre étapes :

### **- La cérémonie d'ouverture**

Elle s'est déroulée en présence des autorités politiques et administratives de Grand Bassam. Elle a été présidée par le Ministre chargé des Sports et marquée par deux allocutions.

D'abord, celle de Monsieur Jean Michel MOULO, Député - Maire de la Commune de Grand-Bassam qui a souhaité la bienvenue aux participants à ces assises ; ensuite, celle du Ministre de la Jeunesse, du Sport et des Loisirs, Monsieur Dagobert BANZIO qui a remercié les participants pour leur présence, tracé le cadre du travail, annoncé les thèmes et déclaré ouvert les Etats Généraux.

### **- Les travaux en Commissions**

Après une pause, les travaux proprement dits ont commencé dans les commissions constituées à cet effet.

Les travaux en Commissions se sont déroulés sur deux demi journées.

### **- La plénière**

- Une plénière a permis de présenter les résultats des travaux en atelier, de les analyser et de les adopter.

### **- La cérémonie de clôture**

- La cérémonie de clôture, présidée par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a mis fin aux Etats Généraux du Sport en Côte d'Ivoire.

## **IV LES RESULTATS**

### **COMMISSION 1 : LOI ET REGLEMENTATION**

Elle a été coprésidée par les Ministres Roland ZAKPA KOMENAN et Geneviève BRO-GREBE. Au terme du rapport de la Commission, un avant projet de loi relatif aux Activités Physiques et aux Sports est adopté.

Cette loi est articulée autour de six titres

Titre 1 est consacré aux dispositions générales

Titre 2 porte sur la classification et l'organisation des activités physiques et des sports

Titre 3 est intitulé des ressources

Titre 4 porte sur l'éthique et l'assurance sportives

Titre 5 met l'accent sur les distinctions et les récompenses

Titre 6 met en relief la coopération internationale

### **COMMISSION 2 : SPORTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES**

Elle a été présidée par le Ministre, le Général Michel GUEU.

Après avoir entendu le rapport de la Commission, il a été retenu :

- la modification du décret N°98 – 332 du 15 juillet 1998, dans ses aspects portant sur la gestion des compétitions sportives à l'Ecole et la restructuration de l'OISSU.
- La mise en place de plates formes de collaboration entre d'une part, le Ministère chargé des Sports et les Ministères chargés d'Education et de Formation, et d'autre part entre l'OISSU et les fédérations sportives nationales ;
- L'implication des COGES dans le financement du sport à l'école.

### **COMMISSION 3 : FORMATION DES ATHLETES ET DES ENCADREURS**

Elle a été présidée par le Ministre René DIBY.

Après audition du rapport, les participants ont adopté la réorganisation de l'INJS et l'adaptation des programmes de formation qui répondent aux exigences de la gestion et l'encadrement du Sport moderne avec la prise en compte du système de formation LMD.

## **COMMISSION 4 : INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

Elle a été présidée par le Ministre SIGUIDE SOUMAHORO.

Il a été retenu de cette Commission, la nécessité de l'affirmation d'une volonté politique soutenue par :

- la prévision d'espaces destinés à la pratique des Activités sportives dans les aménagements urbains ;
- un programme hardi de réhabilitation, de construction, de maintenance et d'entretien des infrastructures sportives sur toute l'étendue du territoire, impliquant les collectivités territoriales ;
- la restructuration de l'ONS chargé de la gestion des infrastructures ;
- La prise en compte des handicapés dans la réalisation des infrastructures sportives.

## **V LES RECOMMANDATIONS**

Les participants aux Etats Généraux des Sports tenus, les 21 22 et 23 Juillet 2008, au VITIB Academie, ex IIAO à Grand Bassam.

- Considérant l'ensemble des travaux effectués en Commissions, discutés et adoptés en plénière,
- Tenant compte de la nécessité et de l'urgence d'agir, ici et maintenant, pour mettre le Sport ivoirien en phase avec les exigences du mouvement sportif mondial,

### **RECOMMANDENT AU GOUVERNEMENT**

- de prendre les dispositions qu'il jugera utiles à l'effet de faire adopter le présent projet de loi ;
- la restructuration des Etablissements Publics Nationaux ayant en charge la gestion de :
  - la formation des ressources humaines (INJS),
  - le Sport Scolaire et Universitaire (OISSU) ;
  - les infrastructures sportives (ONS).

En vue de les adapter aux exigences d'encadrement, de formation, de pratique et de gestion du sport moderne ;

- l'adoption d'un décret précisant les responsabilités du Ministère chargé des Sports et ceux chargés d'Education et de Formation dans la gestion du Sport à l'Ecole ;
- l'affirmation de la volonté politique de développement du Sport en Côte d'Ivoire soutenue par un programme hardi de réhabilitation, de construction, de maintenance et d'entretien des infrastructures sportives sur toute l'étendue du territoire en impliquant les collectivités territoriales ;
- L'information et la sensibilisation des décideurs, des partenaires dans la mise en œuvre de la politique du sport ;
- L'information et la sensibilisation des populations sur les bienfaits de la pratique du sport.

## **VI LES MOTIONS**